

Les Lundis de la Sorbonne

CIO des Enseignements Supérieurs

N°4 – Compte-rendu de la conférence du 14 mars 2016

LES LANGUES ETRANGERES: DES METIERS SPECIFIQUES ET UN ATOUT POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

LES INTERVENANTS :

M. Thomas ARBOUET, Chargé de programmes du Département Langues et mobilité-Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP)

Mme Geneviève DROUOT, Provisoire-adjointe à l'Ecole Nationale de Commerce Bessières.

M. Thomas JOUFFLINEAU, Co-directeur du Service Interuniversitaire d'Apprentissage des Langues (SIAL).

M. Werner ZETTELMEIER, Master management et commerce international, parcours langues et commerce international, Université de Cergy-Pontoise.

M. Aboubekeur ZINEDDINE, Traducteur/Interprète (anglais/français/arabe)-Expert judiciaire

CONCEPTION et ANIMATION :

Maryvonne BARGAIN, Conseillère d'orientation-Psychologue au CIO Des enseignements supérieurs

Anne VILLETTE, Conseillère d'orientation-Psychologue au CIO Des enseignements supérieurs

Introduction

Parler des langues étrangères et de l'atout qu'elles constituent dans le portefeuille de compétences d'un étudiant suppose d'évoquer le contexte de la mondialisation: la libéralisation des échanges et leur multiplication, l'intensification des relations d'interdépendance entre pays, territoires, entreprises et personnes. Ces données bouleversent les limites, non seulement géographiques, mais également politiques, économiques, sociales et culturelles. Les échanges commerciaux n'ont cessé de se développer et les déplacements à l'étranger de se multiplier. Ajoutons à cela que notre appartenance à l'union européenne nous place au cœur des échanges européens.

Chacun se trouve donc en contact avec des personnes qui ne parlent pas forcément sa langue ou qui la parlent plus ou moins bien. Les relations sociales et professionnelles rendent de plus en plus nécessaire la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères. L'apprentissage des langues est essentiel et l'on sait que la France a du chemin à parcourir dans ce domaine.

Une étude réalisée par le groupe EF classe la France au 37^{ème} rang des pays pour la maîtrise de l'anglais (<http://www.ef.fr/epi/>). Le ministère conclut que la proportion d'élèves français de faible niveau en anglais est la plus importante dans l'ensemble des pays européens. (Réf.: Les compétences en langues des élèves en fin de scolarité obligatoire/Évaluation des acquis des élèves - Note d'information - N° 12.11 - juin 2012. <http://www.education.gouv.fr/cid60712/les-competences-en-langues>)

Au cœur de l'actualité cette année, l'annonce de l'apprentissage d'une langue vivante dès le CP et de la langue vivante 2 pour tous dès la 5^{ème} ainsi que l'abandon de la suppression des classes européennes, montrent la préoccupation ministérielle sur ce sujet.

Dans le supérieur, le récent rapport StraNES (Propositions pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, septembre 2015) insiste sur la nécessité de « développer l'internationalisation de notre enseignement supérieur » et d'« élever le niveau des étudiants en langue étrangère et [de] favoriser le développement interculturel ».

Dès l'après Bac, les formations professionnelles (BTS/DUT) exigent des connaissances solides en langues. Pour certaines deux langues sont obligatoires.

L'université a toujours proposé des formations en langues à travers les filières de LLCE et LEA. Un rappel rapide sur ces 2 filières :

- LLCE approfondit la maîtrise d'une langue étrangère, à travers la littérature (romans, poésies ...), l'histoire, la grammaire et la linguistique. L'enseignement est donc **littéraire** mais en langue étrangère. Ce n'est pas le moyen pour apprendre la langue.
- LEA étudie deux langues vivantes et nécessite une pratique solide et à niveau égal dans les deux langues dès l'entrée à l'université. L'enseignement se concentre sur la pratique de la langue en contexte professionnel avec des cours de droit, économie et autres selon les universités.

Nous verrons aussi comment l'université propose aux étudiants spécialistes ou non d'améliorer leur niveau en langues, voire de débiter une nouvelle langue.

Si la maîtrise de l'anglais est incontournable, la pratique d'autres langues étrangères apparaît aussi comme une nécessité. Le plurilinguisme est valorisé notamment avec l'ouverture des marchés émergents au sens large (Brésil, Chine, Corée, Russie, Europe de l'Est...). Les personnes maîtrisant les langues et les cultures locales possèdent un atout pour l'insertion professionnelle associé à une formation orientée vers l'entreprise.

Ce contexte accroît le besoin des spécialistes des langues (interprètes et traducteurs). Les grandes entreprises, les cabinets de conseil, les associations et les institutions publiques ont des attentes fortes.

Ce lundi de la Sorbonne a pour objectif de mieux cerner ce qui relève de la spécialité professionnelle en langues d'une part et des compétences professionnelles d'autre part.

M. Thomas ARBOUET : Chargé de programmes du Département Langues et Mobilité- Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP)

Le CIEP est un établissement public national du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, travaillant essentiellement sur des problématiques de coopération internationale en éducation. Le but premier du CIEP est de soutenir les politiques éducatives par son expertise tout en exportant un savoir-faire français en matière d'éducation.

Le CIEP est membre du réseau ENIC-NARIC, réseau européen de 55 agences d'information :

- Délivrance d'attestations de comparabilité : évaluation du diplôme par rapport au diplôme français. Environ 13000 demandes par an, en provenance de 150 pays.
- Centre de ressources sur l'exercice des professions réglementées en France, sur les procédures de reconnaissance des diplômes français à l'étranger. Plus de 8000 demandes d'information par an.
- Participation à des projets d'expertise pour améliorer la reconnaissance des diplômes.

Le CIEP assure également la gestion pédagogique et administrative des certifications nationales pour publics non francophones (DILF, DELF, DALF, TCF).

Il dispose d'un fonds documentaire multilingue de 18000 références. On pourra retrouver sur son site Internet (www.ciep.fr) des bibliographies, des sitographies thématiques, des répertoires, des dossiers documentaires...

Le programme d'échanges d'assistants de langue

Parmi les différents programmes de mobilité gérés par le CIEP, ce programme, créé en 1905, concerne chaque année près de 6200 jeunes partant enseigner leur langue pendant une année scolaire dans un pays étranger :

- Environ 4500 assistants étrangers en France issus de 60 pays partenaires. Il y a 15 langues d'enseignement : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, russe, tchèque et turc.
- Environ 1700 assistants français à l'étranger pour 20 destinations dans 7 espaces linguistiques (allemand, anglais, chinois, espagnol, italien, néerlandais, portugais).

L'assistant de langue est un locuteur natif qui assiste les professeurs et accompagne les élèves dans un établissement situé à l'étranger, durant une partie de l'année scolaire. Son rôle est d'améliorer les compétences en communication des élèves (notamment à l'oral) et d'approfondir leur connaissance de la culture française. Cette expérience permet de s'enrichir sur le plan personnel en améliorant sa connaissance de la culture et de la langue du pays choisi mais ce sera aussi une première expérience professionnelle qui pourra être reconnue lors d'une future embauche par un employeur ainsi qu'une expérience pédagogique significative (notamment pour les futurs professeurs des écoles, enseignants de langues et de disciplines non linguistiques).

Pour être éligible, il faut être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français, être de nationalité française ou ressortissant européen pour certains pays (le français devant être la langue maternelle), avoir entre 20 et 30 ans, être titulaire d'une L1, L2 ou L3 selon les destinations et avoir un niveau B1 minimum dans la langue du pays d'accueil. Les dossiers de candidatures sont disponibles à partir de décembre et la rémunération variera de 500 à plus de 2000 euros pour la Suisse pour 15 à 30 heures de cours par semaine.

Le projet LEMP (Langues et employabilité)

L'objectif opérationnel du projet était de déterminer s'il y avait un lien entre la problématique des compétences linguistiques et celle de l'employabilité, de vérifier et d'analyser précisément les besoins des employeurs dans le domaine des compétences linguistiques. C'était la première étude de ce type en France. C'était un projet court (Mai 2014-Juin 2015), financé avec le soutien de la Commission européenne dans le cadre du programme éducation et formation tout au long de la vie (remplacé aujourd'hui par le programme Erasmus +).

LEMP s'inscrit dans les priorités nationales comme européennes :

- Pour la France : la loi pour l'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République, la réforme de l'apprentissage linguistique.
- Pour l'UE : moyen privilégié d'atteindre les objectifs du programme Education et Formation 2020.

Les impacts attendus sont :

- Sur le système éducatif : des élèves mieux informés des besoins linguistiques des employeurs sur le marché du travail d'aujourd'hui.
- Sur les employeurs : une meilleure prise en compte de la valeur marchande des langues sur le marché du travail.

Le projet a été mené par un consortium franco-français qui regroupe : le CIEP, le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les Chambres de commerce et d'industrie, l'ONISEP, le Céreq-IREDU et l'agence Erasmus+ France (agence décentralisée de la Commission Européenne).

Ce projet débouche sur trois grands résultats :

Bibliographie

Une bibliographie réalisée par le Centre de ressources et d'ingénierie documentaire du CIEP. L'objectif était de faire un état des lieux de la problématique « langues et employabilité en France ». La bibliographie compte 63 références (ouvrages, rapports, vidéos, sites internet). Quatre grands aspects thématiques ont été traités : valeur marchande et rôle des langues dans les échanges économiques, besoins et pratiques des entreprises, bonnes pratiques des entreprises (notamment en ce qui concerne la formation des employés), potentiel économique du français à l'étranger.

Résultats de l'enquête

Enquête menée en 3 phases : enquête en ligne, entretiens qualitatifs semi-directifs, études des offres d'emploi.

L'enquête en ligne, menée auprès des membres des CCI avait pour objectif de mieux connaître les besoins linguistiques des entreprises. 801 entreprises ont retourné un questionnaire complet et validé (N'ont répondu que les entreprises qui s'intéressent à la problématique des langues. Ce sera donc un biais dans l'analyse des résultats). Il y eut ensuite 40 entretiens qualitatifs auprès de chefs d'entreprise ou responsables des ressources humaines.

Pour 45% des entreprises, les compétences en LV sont un critère de sélection. A compétences égales, le critère linguistique fera la différence. 76% des entreprises recherchent des compétences en anglais. Pour autant, ce n'est pas la seule langue recherchée. 21 langues sont citées. Les 13 premières dans l'ordre : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, néerlandais, russe, arabe, chinois, polonais, japonais, hébreu, hindi.

De l'ouvrier au dirigeant, tous utilisent une ou plusieurs LV. La maîtrise des LV à l'écrit comme à l'oral s'avère essentielle au sein des entreprises. En termes d'effets sur la carrière, la moitié des répondants indiquent que les compétences linguistiques ont notamment les incidences suivantes : amélioration des promotions, mobilités et rémunérations. L'étude des offres d'emploi avait pour objectif d'identifier de manière approfondie les exigences en matière de compétences linguistiques mentionnées dans les offres d'emploi en France. L'étude porte sur 1529 offres d'emploi publiées sur les sites internet de Pôle Emploi et de l'APEC (ce qui est un autre biais : certains corps de métiers utilisent peu leurs services) :

- En mai 2014 : 801 annonces collectées de manière aléatoire au fur et à mesure de leur parution (échantillon 1 « général »)
- En juin 2014 : 728 annonces recueillies avec au moins une compétence linguistique comme critère de recrutement (échantillon 2 « langue »)

Dans l'échantillon 1, le quart des annonces font référence à une langue étrangère. L'exigence d'une langue étrangère augmente avec l'élévation de la qualification de l'emploi (par exemple 39% pour les cadres et ingénieurs et 2% pour les ouvriers qualifiés), le diplôme, les années d'expérience sur le marché du travail.

Dans l'échantillon 2, 37% des annonces font référence à deux langues étrangères et 4% à trois ou plus. La double compétence linguistique augmente avec la taille des entreprises, est associée à une mobilité géographique, à des CDI.

La moitié des annonces citent un niveau excellent, 17% exigent du candidat d'être bilingue : 43% pour les offres d'employés, 16% pour des techniciens, 13% pour des cadres. Par ailleurs, un tiers des entreprises disent avoir du mal à recruter avec un niveau suffisant (l'Éducation Nationale est souvent incriminée...). 22 langues sont mentionnées par les employeurs dans les offres d'emploi.

Au regard des 1529 offres d'emploi, la maîtrise d'une langue étrangère augmenterait la probabilité d'une offre d'emploi stable et apporterait un gain de salaire appréciable (en moyenne, différence de 447 euros par mois, une deuxième langue apporterait 400 euros supplémentaires).

Au final, une compétence linguistique est valorisée et valorisable sur le marché du travail.

Vidéos, film d'animation

C'est le troisième grand résultat de ce projet. Il s'agissait de montrer aux élèves et aux étudiants pourquoi il était important d'apprendre les langues étrangères. Les partenaires ont monté un film d'animation, « La VO attitude », plutôt destiné aux collégiens et lycéens (également disponible sur le site de l'ONISEP). Pour les étudiants, on trouvera sur le site du CIEP une dizaine de vidéos et d'entretiens avec des étudiants et des responsables d'entreprise.

Mme Geneviève DROUOT : Provisoire-adjointe à l'Ecole Nationale de Commerce Bessières

L'enquête « Langues et employabilité », présentée ci-dessus, faisait également apparaître les résultats suivants : la formation scolaire en langues vivantes était souvent jugée insuffisante par les employeurs, répondant peu aux besoins de la vie professionnelle. Une entreprise sur trois déclare être en difficulté de recrutement, en raison d'une maîtrise insuffisante des LVE, surtout à des niveaux bac+2, bac+3.

Les langues vivantes donnent des atouts :

- A long terme : l'emploi et la carrière
- A moyen terme : la qualité des études de bac-3 à bac+3 (voire davantage)
- A court terme : l'accès à l'enseignement supérieur, souvent facilité par un bon niveau en langues

Dès le collège, il est important de saisir toutes les opportunités de mobilité. C'est l'exposition à la langue qui permet un apprentissage en profondeur, l'acquisition des automatismes. Cela passera par des séjours linguistiques mais aussi par exemple par des films en version originale, la lecture de la presse étrangère... C'est d'abord une démarche individuelle, dans l'esprit du film d'animation « La VO attitude ».

L'ENC est un lycée d'enseignement public, accueillant environ 1950 étudiants uniquement dans des formations post-bac.

Les formations à l'ENC :

- 11 BTS tertiaires
- 4 CPGE : Cachan D1 et D2 (une seule langue obligatoire mais tous les étudiants doivent suivre une deuxième langue en option facultative) ; ECE (2 LV) ; ECT (2 LV)
- DCG
- Une diversité des enseignements linguistiques : anglais (obligatoire), espagnol, allemand, italien, portugais, arabe (uniquement en classe préparatoire), russe (quelques heures possibles surtout pour le BTS commerce international). Il est nécessaire d'avoir suivi ces langues au lycée, au moins en LV3. Peu d'établissements proposent l'allemand, l'italien et le portugais en BTS. Ceux qui ont suivi ces langues au lycée ont toutes les chances d'être admis à l'ENC si le dossier scolaire est correct. Ceux qui ont étudié des langues, non proposées à l'ENC comme le chinois, pourront les présenter en option facultative à l'examen.

3 BTS avec 2 LV obligatoires : Commerce international, Assistant de manager, Tourisme

Pour ces 3 BTS, il est possible de suivre une troisième langue facultative si elle a été étudiée au lycée. Pour la sélection dans ces BTS, le niveau en langues atteint en terminale sera discriminant, c'est le premier critère de sélection.

L'enseignement des langues en BTS est très différent de ce qui a été vu jusque-là, ce qui déstabilise certains élèves qui voient leurs notes chuter. L'objectif est de se rapprocher des attentes des professionnels, les contenus sont tournés vers les compétences attendues dans le monde du travail. Ainsi à l'écrit, on pourra faire les exercices suivants : rédaction de courriers, de mails, notes de synthèse, rapports..., tout ceci en utilisant le vocabulaire technique propre au domaine professionnel. Les méthodes suivantes pourront être utilisées à l'oral : jeux de rôle, sketches, entretiens téléphoniques, prise de parole pendant des réunions...

Pour chacune des deux langues, il y a 3h de cours par semaine (2h en classe entière et 1h de TD). Il y a en plus un cours en co-enseignement assuré par deux professeurs (d'éco-gestion et de langues) simultanément. Le professeur d'éco-gestion, notamment en commerce international, est souvent titulaire d'une certification complémentaire en DNL (discipline non linguistique). Les outils utilisés pourront être par exemple des sketches, des jeux de rôle. En commerce international, on simulera des situations de négociation en LV étrangère. Pour le BTS Assistant de manager, ce seront souvent des situations de communication au téléphone ou en face à face, des prises de notes lors d'une réunion ou la préparation de cette réunion. En tourisme, on travaillera sur l'accueil des touristes étrangers, la négociation avec des prestataires étrangers. A noter qu'en dehors de ces 3 BTS, le BTS Profession immobilière propose également 1h/semaine en co-enseignement où il s'agira de préparer l'accueil d'acquéreurs ou locataires étrangers en France.

Les autres BTS de l'ENC n'ont qu'une LV obligatoire mais il est vivement conseillé de suivre une autre LV en option facultative de 2h. Cela facilitera l'insertion professionnelle mais aussi les poursuites d'études, notamment les admissions parallèles en écoles de commerce où la maîtrise de 2 LV est essentielle pour réussir les concours.

M. Werner ZETTELMEIER : Responsable du Master Langues Etrangères Appliquées : Management et Commerce international- Université de Cergy Pontoise

Le master « Management et commerce international » de Cergy comprend deux parcours : « Commerce et management franco-allemand » et « Langues et commerce international ». C'est ce dernier parcours qui sera présenté ici.

Cette formation, créée en 1996, possède 4 options (par ordre de création) :

- Marchés anglo-saxons et germaniques
- Marchés anglo-saxons, ibériques et latino-américains
- Marchés anglo-saxons et japonais
- Marchés anglo-saxons et du monde chinois

Les enseignements comprennent :

- Des approches pays en langues étrangères : organisation, gestion et management des entreprises dans les pays concernés (enseignement dispensé par des locuteurs natifs) ; structures économiques et commerciales des pays cibles ; communication professionnelle et interculturelle ; langues de spécialité (économique et commerciale)
- Des approches techniques (en règle générale en français) : marketing international, droit du commerce international, techniques du commerce international, comptabilité et analyse financière, financement international, business plan (parfois en anglais), informatique et e-commerce

Le master inclut un stage obligatoire, d'avril à septembre en fin de M2, dans une entreprise à l'étranger. La formation peut aussi être suivie en alternance en M1 et M2. Le rythme de l'alternance est le suivant : 3 jours en entreprise et 2 jours ½ à l'Université. Les alternants bénéficient également d'une mobilité internationale de 2 à 3 semaines : missions au Vietnam notamment. La sélection s'opère actuellement entre le M1 et le M2. Une réforme de la sélection en master pourrait changer la donne. Il y a cette année environ 90 étudiants en M1. Si 70 l'obtiennent, ils ne pourraient pas tous être amenés au M2 dans de bonnes conditions, d'où peut-être une sévérité accrue à l'entrée du M1 à terme. Le master peut enfin être suivi en formation continue et en VAE.

Les prérequis pour intégrer la formation sont :

- un niveau B2 minimum en anglais et en allemand ou espagnol, les exigences sont moindres en japonais et en chinois, langues qui ne sont souvent abordées qu'après le bac
- une formation de base dans les disciplines (économie internationale, droit, science politique, voire géographie et géopolitique) sur lesquelles s'appuient les métiers de la coopération économique internationale
- une expérience de mobilité internationale (stage, assistant de langue, fille au pair...) est un plus
- le recrutement se fait surtout parmi les diplômés en LEA mais peut aussi se faire en LLCE sous réserve d'avoir effectué un séjour significatif à l'étranger pour la LV2. Il y a aussi des étudiants étrangers venant notamment d'Amérique latine, des pays de l'Est, de Chine.

Dans l'idéal, l'étudiant(e) aura acquis les compétences suivantes à l'issue des deux années :

- mettre en œuvre dans un contexte professionnel sa maîtrise des 2 langues
- rechercher, identifier et analyser l'information pertinente sur le marché des pays ciblés
- maîtriser les outils de base du commerce international (INCOTERMS, techniques de paiement, marketing international, etc.)
- s'adapter à un contexte économique, social et culturel différent du contexte national
- participer à un projet en rapport avec l'activité internationale sur les marchés ciblés, être capable de contribuer à la rédaction d'une étude sectorielle sur ces marchés
- identifier et comprendre les mutations en cours sur ces marchés afin d'y évoluer professionnellement

Sur les 34 diplômés en 2015, 80% sont actuellement en emploi : CDI, CDD et aussi quelques VIE. Les métiers exercés dépendent souvent de l'entreprise où l'étudiant a fait son stage. Les offres de stage ne manquent pas mais il sera plus compliqué d'offrir un stage en Espagne (depuis la crise de 2008) qu'en Allemagne ou qu'en Autriche, les étudiants feront plutôt dans ce cas un stage en France dans une entreprise qui travaille avec des pays hispanophones.

Les principaux débouchés sont les suivants :

- Secteur industriel et commercial : attaché commercial responsable export, responsable zone, responsable filiale, responsable achats/ventes, responsable marketing, chef de produit, etc.
- Expertise et conseil : ingénieur d'affaires, consultant international (marchés français et des pays ciblés)

En France, les débouchés sont souvent dans les PME-PMI où les diplômés des grandes écoles ne cherchent pas à aller. A l'étranger, la distinction Université/Grandes Ecoles est peu opérante (en dehors des plus grandes écoles de commerce reconnues internationalement), c'est le titre de master qui est essentiel. Par ailleurs, dans les grandes écoles, peut jouer un effet « réseau ». Les alumni, associations d'anciens diplômés, sont plus difficiles à mettre en place à l'Université.

M. Aboubakeur ZINEDDINE : Traducteur/interprète (arabe, anglais, français, espagnol). Expert judiciaire près de la cour d'appel de Riom. Président de l'AAE-ESIT ; membre titulaire de la Société Française des Traducteurs; membre de l'Union Nationale des Experts Traducteurs Interprètes près les Cours d'Appel.

Après un bac scientifique, Monsieur Zineddine a mené parallèlement en Algérie une licence en Interprétation consécutive et une licence en Banque et finances puis a obtenu un magister en Traduction à l'école doctorale d'Oran avant d'intégrer le master en Traductologie de l'ESIT. Il est actuellement en formation au DU Traducteur-interprète judiciaire de l'ESIT.

Il a commencé sa carrière comme traducteur interprète free-lance avec différentes agences et différentes organisations internationales, puis pendant 3 / 4 ans était chef de projets de traduction dans des agences spécialisées dans la finance et le juridique avant de créer sa propre société.

Chef d'une entreprise de services linguistiques pour les professionnels et les particuliers, Monsieur Zineddine insiste sur le fait qu'aujourd'hui quand on fait des langues, on peut créer sa propre entreprise et avec le numérique, différentes possibilités existent comme le traitement automatique des langues, la traduction, la veille. Actuellement, il emploie un stagiaire qu'il va très certainement recruter à la fin de son stage et travaille avec d'autres traducteurs.

L'expert judiciaire en traduction et interprétation intervient dans le cadre juridique défini par l'Article 4 de la directive 2010/64/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2010, relative au droit à l'interprétation et à la traduction au cours des procédures pénales et par le Code de procédure pénale - Article préliminaire article 803-5 modifié par la LOI n°2013-711 du 5 août 2013 – art.4

« Si la personne suspectée ou poursuivie ne comprend pas la langue française, elle a droit, dans une langue qu'elle comprend et jusqu'au terme de la procédure, à l'assistance d'un interprète, y compris pour les entretiens avec son avocat ayant un lien direct avec tout interrogatoire ou toute audience, et, sauf renonciation expresse et éclairée de sa part, à la traduction des pièces essentielles à l'exercice de sa défense et à la garantie du caractère équitable du procès qui doivent, à ce titre, lui être remises ou notifiées en application du présent code. »

C'est pour cela que chaque année, les différentes cours d'appel dressent des listes des experts judiciaires interprètes traducteurs et la cour de cassation une liste nationale.

L'expert interprète traducteur est un collaborateur occasionnel du service public de justice et aussi un auxiliaire de justice. Il peut être réquisitionné par des magistrats, des officiers de police judiciaire, gendarmes, douaniers ..., pour des interprétations. Il peut être réquisitionné pour des traductions de documents tels que commissions rogatoires, PV, jugements, tous documents versés dans des procédures.

Il peut également être amené à avoir des missions extrajudiciaires comme des traductions certifiées pour des cabinets d'avocats, des sociétés commerciales, des institutions financières ; des missions d'interprétations pour des notaires lors de conclusions de transactions (achat, vente, cession etc.) ; des prestations pour les particuliers (actes, jugement, documents administratif etc.) ; brevets d'invention.

A la question de savoir s'il est nécessaire de suivre la formation au DU Traducteur-Interprète judiciaire, Monsieur Zineddine répond que l'utilité de cette formation est double :

- 1) Elle permet d'acquérir une meilleure maîtrise du domaine juridique qui est vaste, de la propriété intellectuelle jusqu'au pénal en passant par le civil. Le diplôme est très intéressant parce que tous les intervenants sont issus du monde de la justice, juges d'instruction, juges des libertés et de la détention, notaires, avocats, etc.
- 2) Elle répond à l'obligation faite à un expert judiciaire traducteur/interprète de se former. Il doit présenter chaque année un compte-rendu des missions qu'il a effectuées pour la justice mais aussi des formations suivies.

Monsieur Zineddine nous présente l'Association des Anciens Elèves de l'ESIT qu'il préside :

L'AAE créée il y a 61 ans compte 770 membres diplômés de l'ESIT, interprètes de conférence, interprètes LSF, diplômés du régime spécial (que deux langues), traducteurs et a pour finalité de faire le **lien** entre les diplômés des différentes promotions, d'entretenir le réseau, d'**informer** les membres sur les actualités de la traduction, d'**œuvrer en faveur** de conditions de travail correctes et de diffuser aux membres des **offres d'emploi**.

L'AAE est gérée par un Conseil d'Administration de 14 membres élus qui travaillent au sein de 8 commissions: Annuaire (contact direct pour missions), Informatique (site et logistique), Parrainage (accueil des nouveaux diplômés), Marché du travail salarié (offres d'emploi), Marchés du travail traducteurs indépendants et interprètes (missions), Communication et Apéro.

En réponse aux questions sur l'accès à l'emploi, Monsieur Zineddine précise que le réseau est déterminant pour l'accès à l'emploi des jeunes diplômés, qu'il est vrai que c'est difficile si on n'adhère à aucune association et si on n'a pas de réseau. Il est donc important d'adhérer à une ou deux associations, par exemple la SFT.

Pour les jeunes qui sont intéressés par les métiers d'interprète ou de traducteur, il conseille de faire l'ESIT bien sûr, d'avoir une parfaite maîtrise des langues et un domaine de spécialité finances, juridique, relations internationales, etc. Les débouchés sont plus nombreux pour un traducteur spécialisé dans un domaine qu'il maîtrise parfaitement que pour un traducteur généraliste.

M. Thomas JOUFFLINEAU : Co directeur du Service Interuniversitaire d'Apprentissage des Langues (SIAL) de la COMUE Sorbonne Universités

Le SIAL est une structure commune aux institutions d'enseignement supérieur et de recherche de la COMUE Sorbonne Universités qui compte l'UPMC, Paris Sorbonne, l'UTC, le Muséum national d'histoire naturelle, l'INSEAD, le CIEP, le PSPBB, l'INRIA, le CNRS, l'INSERM, l'IRD et des membres associés. Il s'appuie sur un comité de direction, une équipe technique, pédagogique et logistique interne, un réseau de référents langues et établissements dans la COMUE, des équipes pédagogiques (une centaine d'enseignants, tuteurs, concepteurs) et... Quelques 3000 étudiants l'an passé. Le SIAL s'intègre dans une offre existante dans les parcours de formation au sein de chaque université.

Son objectif vise à élargir l'offre de formation en langues au sein de la COMUE afin de maintenir une diversité de langues hors l'anglais, de proposer une mutualisation de parcours communs entre Paris 4 et Paris 6 même si les établissements ont toute autonomie dans leur enseignement et d'apporter une pédagogie innovante intégrant les TICE.

Ces formations en langues s'adressent aux étudiants de Sorbonne Universités de la licence 1 au doctorat. C'est une offre « décyclée » pour non spécialistes (hors LLCE et LEA spécialistes) qui va de l'apprentissage pour grand débutant à l'apprentissage d'une langue de spécialité, par exemple anglais juridique, anglais des affaires, anglais de l'accueil.

Elles s'adressent également au personnel de Sorbonne Universités en proposant par exemple de l'anglais pour la recherche et autres formations dans les centres de langues.

Outre la mutualisation des enseignements en langues proposées par les différents établissements, l'activité du SIAL s'appuie sur des **centres de ressources en langues** où l'accueil est assuré par des tuteurs locuteurs natifs qui évaluent le niveau et orientent vers des ressources numériques bien plus que papier et sur une offre pédagogique innovante et hybride.

Monsieur Joufflineau présente **l'Innovation pédagogique** :

L'importance est donnée aux ressources numériques .

Le SIAL a développé des **parcours hybrides adaptés**, à partir d'un double constat :

Le niveau B2 en langue attendu à l'entrée à l'université, pour ensuite aller vers la langue de spécialité correspondant à leur formation, n'est pas le niveau réel des étudiants.

Le contexte de TD surchargés, fortement hétérogènes et avec des contenus peu en lien avec le champ professionnel n'était pas favorable à un apprentissage.

L'enseignement hybride, c'est la combinaison d'un enseignement classique avec un enseignant en présentiel et d'un enseignement à distance pour progresser à son rythme. Dans les langues, cette méthode prend tout son sens si l'on considère que certaines compétences qui relèvent de la communication, de l'interaction ne peuvent se travailler qu'en présentiel alors que d'autres peuvent être travaillées à distance.

Les séances sont réparties selon une organisation, un calendrier et une liaison des contenus, pour que le travail à distance ait des effets sur les séances ultérieures en présentiel par demi groupes de 20 étudiants. Par exemple, sur le thème de la mobilité à l'étranger, les étudiants ont à distance consulté des documents comme une demande de motivation pour une bourse Erasmus et en présentiel, le cours va enchaîner sur un jeu de rôle pour travailler la communication orale.

Tous les parcours sont calés sur les niveaux du CECRL, Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, qui introduit six niveaux communs de références de A1 à C2 et font l'objet d'une validation. <http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-reference-cecrl.html>

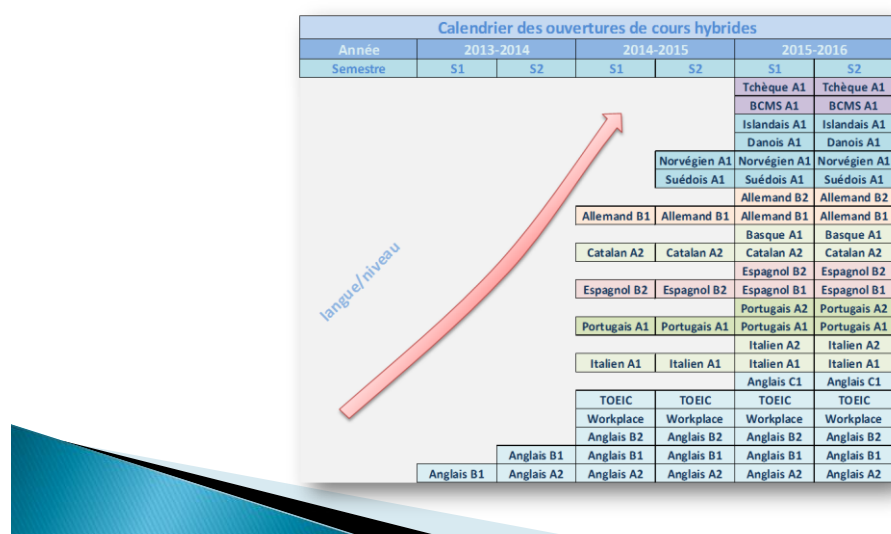
Les cours dispensés par le SIAL donnent lieu à la validation des ECTS prévus dans les maquettes des différentes disciplines (3 ECTS pour 30h d'enseignement).

Les démarches sont validées scientifiquement par des enseignants chercheurs didacticiens de l'ESPE et l'UPMC.

Un parcours c'est une langue, en cours à distance et en présentiel, et un niveau CECRL choisi par l'étudiant jusqu'à un passage au niveau suivant.

Bilan actualisé

Développement des parcours hybrides



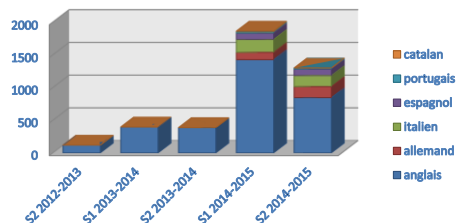
Commencé il y a trois ans avec un parcours B1 anglais, le SIAL a diversifié son offre linguistique (les cours de tchèque et BosniaqueCroateMonténégrinSerbe niveau A1 grand débutant n'ont pas été mis en place cette année et ont été remplacés par des cours de chinois et de japonais) et a pour objectif l'an prochain de développer toutes les langues proposées en Sorbonne en direction de tous les étudiants de la COMUE.

L'offre en anglais est diversifiée depuis le niveau A1, en passant par l'anglais du travail jusqu'à la préparation du TOEIC à distance.

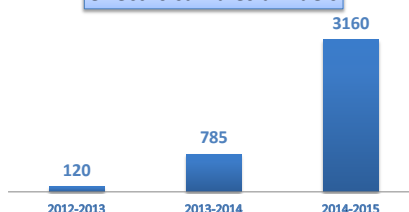
Bilan actualisé

Effectifs étudiants

effectifs par langue et par période



effectifs cumulés annuels

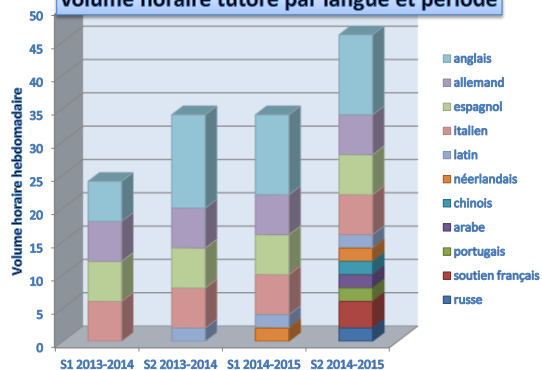


La demande est de plus en plus forte, on constate une adhésion des étudiants au projet, plus de 4000 étudiants se sont inscrits au premier semestre 2015/16.

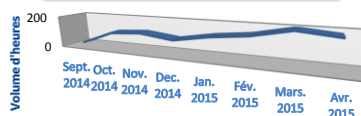
Bilan actualisé

Centres de Ressources en Langues

volume horaire tutoré par langue et période



Volume d'heures de tutorat mensuellement dispensées à nos utilisateurs



Là encore, on constate une surreprésentation des demandes de l'anglais considéré nécessaire à l'insertion professionnelle. Mais il y a aussi des demandes vers d'autres approches comme l'allemand. Afin de maximiser le nombre d'heures de tutorats ouverts, le SIAL a une stratégie de l'offre qui est que s'il y a un tuteur et un visiteur, il y a un cours particulier en chinois, arabe, espagnol ... Par contre les cours d'anglais ont lieu en petits groupes.

Les Perspectives

Le SIAL souhaite consolider le catalogue sur deux axes, plus de niveaux, plus de variété ; développer les liens avec leurs partenaires ; développer l'offre de formation continue comme, cités précédemment, l'anglais juridique, médical, de secrétariat et s'adresser aux personnels et aussi aux extérieurs ; développer les certifications en langues, le TOEIC dans le domaine professionnel, le TOEFL dans le cadre de la mobilité étudiante ; développer les partenariats à l'étranger, favoriser la mobilité étudiante avec comme première étape la bourse au voyage pour les doctorants qu'il souhaiterait ouvrir à terme à tous les étudiants de Sorbonne Universités.

<http://sial.paris-sorbonne.fr/presentation-du-sial/>

Réalisé par le CIO Enseignements Supérieurs en Sorbonne – Directrice de la rédaction : Annick SOUBAÏ –
Rédacteurs : Thierry FRESLON, Martine HENAFF – Secrétariat de rédaction et mise en forme : Patrice VERCHERE.